



Aix en Provence

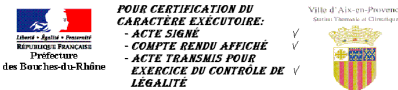
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-486**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55206-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2014

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Patricia BORRICAND donne lecture du rapport ci-joint.



07.03

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Patricia BORRICAND

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2014- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans toutes les disciplines de l'art vivant, mais également dans les domaines de la littérature, du cinéma et des arts plastiques. Le foisonnement culturel, le dynamisme de ses acteurs et l'ancrage de proximité des propositions artistiques renforcent l'image d'Aix en Provence en tant que ville d'art. Grâce à une offre culturelle perpétuellement riche et variée, la fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées est en constante progression.

Les acteurs culturels proposent au public du territoire de la Commune des réalisations artistiques contemporaines exigeantes qui fidélisent les spectateurs amateurs et qui attirent les curieux prompts à la découverte. La participation de l'ensemble des acteurs des arts vivants à des manifestations phares de la Ville contribue à une plus grande lisibilité des œuvres générant ainsi l'engouement des publics. De même l'intervention des artistes dans le domaine scolaire contribue au développement et à la connaissance de ces domaines artistiques permettant ainsi l'accessibilité de tous à l'offre culturelle.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Il est proposé donc aujourd'hui d'allouer, au titre du budget 2014, les subventions dont le bénéficiaire et le montant figurent dans les tableaux en annexe.

Ces propositions ont été validées le 17 novembre 2014.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association du GUDGI, figurant dans le tableau 1, une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 000€** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6574 – 1860 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau 2, des subventions exceptionnelles, pour un montant de total de **26 000€** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6748 – 1860 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants à intervenir entre la Ville et les associations « Musiques Echanges » et « Centre International des Arts et Cultures Urbaines » ;
- **AUTORISER** l'Adjoint Délégué à les signer ainsi que tout document afférent.

tableau 1

n° tiers	association (fonctionnement)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
69200	Groupement Uni des Galeries Indépendantes (GUDGI)	15 000	25 000	0	5 000	5 000

tableau 2

n° tiers	association (exceptionnelle)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
88432	Maths pour tous	0	0	0	6 000	6 000
	AMU	0	0	0	1 000	1 000
50044	Atelier Jasmin	13 000	6 500	10 000	5 000	15 000
30857	Musiques Echanges	30 000	34 900	34 500	4 000	38 500
50046	Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU)	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
	total	53 000	51 400	54 500	26 000	80 500

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N°3
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2012/2014
Adoptée par le Conseil Municipal du 19 novembre 2012 n°2012.1313

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du :

Ci-après dénommée « la Ville »

ET:

l'Association dénommée « Musiques Echanges », association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est situé 680, chemin de la Tubasse 13540 Lignane Puyricard, n° SIRET 490 464 047 00029, représentée par son Président en exercice

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

Les buts de l'association sont la promotion dans la Communauté du Pays d'Aix et sur les plans nationaux et internationaux la réalisation sous le label « Les Nuits Pianistiques » d'événements musicaux impliquant de jeunes artistes et des talents confirmés.

La Ville d'Aix en Provence a :

par délibération du 19 novembre 2012, n° 2012.2.1313, adopté la convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2012 s'élève à 30 000€ par an sur 3 ans

par délibération du 29 septembre 2014 n° DL 2014-316, adopté l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 correspondant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500€ dans le cadre de « Musiques dans la rue »

décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 4 000€ dans le cadre d'une aide à la création d'une œuvre musicale qui sera présentée au concours international des « Nuits Pianistiques ».

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 établie entre la Ville, et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 20 février 2012 est revu comme suit:

« Pour l'année 2014, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :
30 000€ + 4 500€ + 4 000€ soit 38 500€.

Le montant de la subvention complémentaire accordé par la Ville de 4 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal. »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2012/2014 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
L'Adjoint Délégué

**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 janvier 2013 (n° 2013.43)**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**»
d'une part,

et,

L'association dénommée «**Centre International des Arts et Cultures Urbaines - CIACU** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 37 boulevard Aristide Briand, 13100 Aix en Provence, représentée par son président en exercice,
désignée sous le terme «**d'Association**»
d'autre part,

PREAMBULE

L'Association a pour objet social « la promotion la danse hip hop et sa culture »

Conformément à cet objet social, l'Association met en œuvre différents projets ou actions à savoir :

Projets pédagogiques
Projets artistiques

Par la présente convention, elle s'engage à réaliser au travers de ces actions les objectifs suivants :

Organisation de cours, stages et formations en direction de tous les publics
Création chorégraphique, production et diffusion des œuvres

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 28 janvier 2013 n°2013.43, adopté une convention d'objectifs pluriannuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 10 000€.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de 10 000€ à la subvention de fonctionnement par la Direction de la Culture, dans le cadre de la mise en place de projets culturels, portant ainsi le montant de la subvention à hauteur de 20 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article **IV** de la convention d'objectifs pluriannuelle, intitulé «Moyens accordés par la Ville – Moyens financiers» est modifié ainsi que suit :

« Pour 2014 la Délégation Culture attribuera à l'association « 20 000€ »:

Le montant de la subvention complémentaire de 10 000€ sera versé en une seule fois après le vote du conseil Municipal ».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)